

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 14 JUIN 2024

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, MARTY Didier et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric et MOUNIER Marlène à CHABOT Jean-Michel

Absent(e)(s) :

Excusé(e)(s) : LASNIER Isabelle et CATINOT Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 17

Secrétaire de séance : VERGNION Philippe

N° 2024-04-09

REPARTITION DES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

Rapporteuse : Stéphanie COUSSEAU, adjointe chargée des associations

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame COUSSEAU qui rappelle à l'Assemblée qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2024, des crédits ont été votés, sous forme d'enveloppes pour les participations aux EPCI et pour les subventions communales à accorder.

Elle ajoute qu'il convient maintenant de procéder à leur répartition.

Elle souligne qu'en ce qui concerne les participations aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), il s'agit de contributions obligatoires.

Elle propose de les répartir comme suit :

Compte 65561 : SILFA : 3 000 € SDEG : 3 000 €
Compte 65588 : ATD 16 : 4 000 €

Concernant les subventions communales, compte 65748, après étude des dossiers de demandes par la commission « Associations Sport », et en réunion maire/adjoints, Madame COUSSEAU présente au Conseil les attributions de subventions communales proposées.

Il est précisé que chaque membre du conseil quitte la séance au moment de la discussion relative à une association dont il ou elle est membre.

Il est ensuite demandé à l'assemblée de se prononcer sur le tableau final suivant :

AR Prefecture

016-200054187-20240614-2024_0009-DE
Reçu le 19/06/2024

<u>Associations et participations</u>	<u>subvention 2024</u>
Association des Maires de la Charente	631.74 €
Participations Frelons asiatiques	250 €
Participation transports scolaires (30 €/enfant)	600 €
Participation voyage scolaire (collège 20 %)	400 €
Coopérative scolaire Jurignac (600 €/classe)	2 400 €
Coopérative scolaire Péreuil (600 €/classe)	1 200 €
Association Team GJM	50 €
Association Les Roues Ailées	300 €
Foyer Rural Mainfonds Aubeville	3 000 €
Foyer Rural Mainfonds Aubeville	Subvention exceptionnelle 3 500 €
Mainfonds Esprit Traditions	100 €
Mainfonds Esprit Traditions	Subvention exceptionnelle 4 500 €
APE Jurignac/Péreuil	1 200 €
Comité des Fêtes de Val des Vignes	1 500 €
Comité des Fêtes de Val des Vignes	Subvention exceptionnelle 611 €
Club de l'amitié	100 €
Pour la sécurité de Tous	10 €
Association Coteaux Fleuris (Section Mémoire de nos villages)	500 €
Amicale des donateurs de sang	500 €
Tour 4B	50 €
FNCR	70 €
FNACA	70 €
ATLEB	1 200 €
MFR DE LA PERUSE HAUTE-CHARENTE (50 €/enfant)	50 €
MFR JARNAC (50 €/enfant)	50 €
MFR SUD CHARENTE (50 €/enfant)	200 €
RESTE EN RESERVE	1 957.26 €
TOTAL	25 000 €

Vote : **Pour : 17 Contre : 0 Abstention(s) : 0***Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**En Mairie le 18 juin 2024,**Le secrétaire de séance,**Philippe VERGNION*

Le Maire,

Guy DECELLE



Certifié exécutoire :

par publication ou notification du ... 19/06/24.
et transmission en Préfecture du ... 19/06/24La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.